



Nom : Prénom :

Date de naissance : lieu :

Adresse :

.....

Téléphone fixe : Portable :

Email :

✚ Coût inscription :

Adhésion par personne	5 €		
Cotisation à l'activité (licence FFN incluse)		Diverses réductions	
Ecole de Natation	125 €	Bon journée des Associations	15€
Perfectionnement	145 €	Chèque Pass'Sport	50€
Total 1		Total 2	
Total 1- 2			

Réduction Réinscription suite Covid19 : 15€

Déduction du règlement Don à l'association, un cerfa pour les impôts sera donné

✚ Règlements :

* par **chèque** au nom du CNJ (possibilité de payer en trois fois)

Numéro chèque :

*par **virement bancaire** :

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1027 8023 6300 0201 2610 151	CMCIFR2A

✚ Horaire de l'entraînement (cocher le jour choisi) :

Les cours pour l'école de natation se déroulent soit à l'Odysée 44 * (rue Amédée Roussille à Pau) soit au stade nautique à Pau.

Ecole de Natation			Perfectionnement		
*Mercredi	N1	16h00-16h45	Lundi	19h00-20h30	
Jeudi	N1	19h00-19h45	Jeudi	19h00-20h30	
	N2	19h00-20h00	Samedi	10h30-12h30	
Samedi		10h30-11h30			



AUTORISATION

Je soussigné

Parent de

	autorise	n'autorise pas
Les membres de l'association à publier des photos sur le site du club (www.cnj64.club), Facebook, Instagram et/ou dans le journal.		
Les membres de l'association, en cas d'urgence, de transporter l'adhérent(e) ou de téléphoner aux urgences et le cas échéant de pratiquer les gestes de premiers secours.		
Le transport de mon enfant par un membre de l'association ou un autre parent lors des déplacements pour les compétitions ou autres activités.		

Protections des données personnelles :

Les informations recueillies, propriété du CNJ, font l'objet d'un traitement informatique par le CNJ aux fins de traitements des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées au club, comités départementaux, régionaux et à la FFN.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, vous pouvez l'exercer en nous adressant un mail cnjurancon64@gmail.com ou en écrivant à CNJ64, Boîte aux lettres n° 10 28 Avenue Joliot Curie 64110 JURANCON.

Consignes COVID 19 :

- Respecter la distanciation,
- Porter le masque jusqu'aux vestiaires pour les personnes de plus de 11 ans,
- Se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique,
- Interdire tout regroupement de parents ou accompagnateurs dans l'enceinte des établissements,
- Pass sanitaire à partir de 12 ans (Vaccination ou test PCR à chaque entraînement).

 Nous vous invitons à nous indiquer si après toutes informations ou particularité pour adapter nos conditions d'apprentissage (reconnaissance d'handicap, difficultés gestuelles, troubles dys...) :

.....
.....

A le.....

Signature

Type : Nouvelle licence Renouvellement Transfert - Nom du club : _____
 J'ai déjà un IUF (Identifiant Unique Fédéral) : _____

Licencié

Nom : _____ Prénom : _____

Nationalité : _____ Sexe (H/F) : _____ Date de naissance : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail personnel : _____ @ _____ Tél (01) : _____
 (obligatoire) Tél (02) : _____

Je suis un(e) athlète handisport

En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service « Licences » de la Fédération Française de Natation, 104 rue Martre, CS 70052 - 92583 CLICHY CEDEX

Informations	LICENCE COMPETITION	LICENCE «NATATION POUR TOUS»	LICENCE ENCADREMENT
Je souhaite recevoir les e-mailings d'information de la FFN, Ligue, Comité et les e-mailings d'offres promotionnelles de la FFN et de ses partenaires. <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Natation <input type="checkbox"/> Natation Artistique <input type="checkbox"/> Plongeon <input type="checkbox"/> Water-Polo <input type="checkbox"/> Eau libre <input type="checkbox"/> Eau libre promotionnelle (1) <input type="checkbox"/> <small>(1) Ne pas utiliser pour participer aux championnats de France</small>	Active Natation <input type="checkbox"/> Natation artistique <input type="checkbox"/> Plongeon <input type="checkbox"/> Water-Polo <input type="checkbox"/> Eau-Libre <input type="checkbox"/> Nagez Forme Santé <input type="checkbox"/> Nagez Forme Bien-être <input type="checkbox"/> Eveil <input type="checkbox"/>	officier Président <input type="checkbox"/> Secrétaire Général <input type="checkbox"/> Trésorier <input type="checkbox"/> Autre Dtingeant <input type="checkbox"/> Bénévole <input type="checkbox"/>
OPÉRATION MINISTÉRIELLE			
J'apprends à nager <input type="checkbox"/>			

POUR LES ENCADRANTS ET DIRIGEANTS (obligatoire)
 J'exerce des fonctions d'entraîneur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L.212-1 et L.222-1 du code du sport.
 À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFN aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-4 du code du sport soit effectué.
 J'ai compris, j'accepte ce contrôle et je m'engage à remplir le formulaire spécifique d'honorabilité situé en page 3

Le soussigné atteste sur l'honneur avoir répondu, conjointement avec le mineur concerné, **NON** à toutes les questions du QS Sport - Mineurs dont le contenu est précisé à l'Annexe II-23 (art.A231-3) du code du sport (cocher la case)
 - Lorsqu'une réponse au QS Sport - Mineurs est un **OUI**, un certificat médical de non contre-indication est exigé.

En application de l'article R.232-52 du code du sport, (cocher l'une ou l'autre des deux cases)
 Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé (nom et prénom)
 Reconnaît être informé que l'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard.

ASSURANCE

Le soussigné déclare avoir :
 - Reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de base « Accidents Corporels » attachées à la licence FFN
 - Pris connaissance du bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « Individuelle Accident » auprès de l'assureur fédéral.

Garantie de base « individuelle accident »
 OUI, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et «Assistance Rapatriement» comprise dans la licence FFN.
 NON, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et «Assistance Rapatriement» et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus : environ 0,16 € TTC et 0,05 € TTC pour les bébés nageurs. Dans ce cas, envoyer une copie de ce formulaire auprès de la FFN)

Garantie complémentaire
 OUI, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et le renvoyer à l'assureur en joignant un chèque à l'ordre de celui-ci.
 NON, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

SIGNATURE

Fait à _____
 Le _____

CLUB

LICENCE

1^{er} exemplaire au club
 2^{ème} exemplaire au licencié (Personne investie de l'autorité parentale)

ASSURANCE SAISON 2021 / 2022 (document non contractuel)

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est pas conséquent pas contractuel. Des notices d'information sont téléchargeables sur le site internet de la FFN www.ffnatation.fr

ASSURÉS : Les licenciés de la FFN résidant en France Métropolitaine, en Corse, dans les DOM, COM, POM, ROM ou dans les Principautés d'Andorre ou de Monaco. Les licenciés de la FFN résidant hors de France, DOM, COM, POM, ROM, Andorre et Monaco ne sont assurés que si les activités sont pratiquées dans les pays visés ci-dessus et/ou sous l'autorité de la FFN ou de ses organismes affiliés.

ACTIVITES GARANTIES : (sous réserve qu'elles soient organisées par la Fédération, ses Comités Régionaux ou Départementaux, ses clubs ou associations affiliés) :

La pratique de la natation, du water-polo, de la natation synchronisée, du plongeon, de la natation estivale, des activités d'été, de la découverte aquatique, de la longue distance et leur enseignement ainsi que de tous les sports annexes et connexes comprenant notamment la participation : à des compétitions (officielles ou amicales) et leurs essais ou entraînements préparatoires ; aux séances d'entraînement ; aux activités de formation de la Fédération (NFAN) et des Comités Régionaux (ERFAN) ; aux 24 heures de natation et toutes épreuves organisées dans le cadre du Testathon ou autres actions à but humanitaire ; aux passages de brevets ; à la remise des coupes, prix afférents aux compétitions ; à des actions de promotion et/ou propagande, notamment démonstrations, exhibitions, séances, soirées de gala ; à des stages d'initiation ou de perfectionnement notamment dans le cadre des structures affiliées ou labellisées Ecole de Natation Française (ENF) ; Nager Grandeur Nature ; « Savoir Nager » ; « Forme, Bien être et Santé » et autres initiations.

TERRITORIALITE : Domages survenus en France et Principautés d'Andorre et de Monaco. Extension au monde entier au cours d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours dès lors que le déplacement ou le séjour est organisé par la Fédération ou ses organismes affiliés et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou d'instabilité politique notoire. Sinistres survenus aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada : SONT EXCLUS DE LA GARANTIE : LES DOMMAGES INTERETS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES (PUNITIVE DAMAGES OR EXEMPLARY DAMAGES), LES DOMMAGES DE POLLUTION, LES DOMMAGES IMMATÉRIELS NON CONSÉCUTIFS.

1/ RESPONSABILITE CIVILE : extrait du contrat n° 96852544

Contrat souscrit par la MDS pour le compte de la FF Natation auprès d'ALLIANZ I.A.R.D. (1 Cours Michelet - CS 30051 - 92078 Paris La Défense cedex - SA au capital de 961 961 200 € - SAG 110 291 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances) / Contrat présenté par MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer - 75116 PARIS (SAU) de souscrit par le Comité au Capital de 330 144€ - SIRET 434 960 199 00011 - APE 8622Z - N° immatriculation ORIAS : 07 001 479 (00000680) - Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances.

Domages corporels : Les conséquences pécuniaires d'atteintes physiques ou morales à la personne humaine. **Domages matériels** : Les conséquences pécuniaires de la détérioration, destruction ou perte d'une chose ou d'une substance, ainsi que toute atteinte physique à un animal. **Domages immatériels** : Tous dommages autres que corporels ou matériels lorsqu'ils résultent de la privation de jouissance d'un droit, de l'interruption d'un service rendu par une personne ou un bien meuble ou immeuble, de la perte d'un bénéfice. **Sinistre** : Tout dommage ou ensemble de dommages causés à des biens, engageant la responsabilité de l'assuré, résultant d'un fait dommageable et ayant donné lieu à une ou plusieurs réclamations. Le fait dommageable est celui qui constitue la cause génératrice du dommage. Un ensemble de faits dommageables ayant la même cause technique est assimilé à un dommage unique. **Tiers** : Toute personne autre que l'assuré responsable du dommage. Les différents assurés sont tous tiers entre eux sauf pour les dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis.

L'assureur, dans le respect des dispositions du Code des Assurances, garantit les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile quelle qu'en soit la nature qu'ils peuvent encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties.

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE	MONTANTS	FRANCHISES
Tous dommages confondus Sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après : - Dommages matériels et immatériels consécutifs - Dommages immatériels non consécutifs	30 000 000 € par sinistre 15 000 000 € par sinistre 1 500 000 € par an	Néant Néant Néant
DEFENSE PENALE / RECOURS	100 000 € par an	Seuil d'intervention en recours : 200 €

Sont notamment exclus des garanties : - Dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré. - Amendes quelle qu'en soit la nature. - Dommages y compris le vol, causés aux biens dont l'assuré responsable du sinistre est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien. - Dommages résultant de la pratique des sports ou des activités suivantes : sports aériens, sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 5 mètres 50, ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes, saut à l'élastique, alpinisme et escalade, canyoning, spéléologie. - Dommages causés à l'occasion d'activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale, par exemple les manifestations sur la voie publique, l'utilisation de véhicules terrestres à moteur et leur remorque, les actes de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles ou nuisibles. - Conséquences pécuniaires des dommages résultant d'atteintes à l'environnement non accidentelles.

2/ INDIVIDUELLE ACCIDENT : extrait de l'Accord collectif n° 2141 - souscrit auprès de la Mutuelle des Sports (MDS) (24 rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - Mutuelle immatriculée au Répertoire Sirene sous le n° 422 801 810 - APE 85102)

Accident : Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. La mort subite est assimilée à un accident. **Invalité permanente totale ou partielle** : Privation de tout ou partie de ses capacités physiques ou intellectuelles. Pour l'appréciation de cette invalidité, c'est le barème du concours médical (barème indicatif) pour apprécier les déficits fonctionnels sévères utilisés en droit commun qui sera utilisé et il ne sera tenu compte que de l'invalidité fonctionnelle et en aucun cas de l'invalidité professionnelle, ni des préjudices annexes (prejudice d'agrément, préjudice esthétique, etc...). **Enfants à charge** : Les enfants de l'assuré ou de son conjoint lorsqu'ils sont mineurs ou majeurs de moins de 18 ans s'ils sont rattachés au foyer fiscal de l'assuré ou, quel que soit leur âge, s'ils sont titulaires d'un titre leur reconnaissant un taux d'invalidité au moins égal à 80%.

GARANTIES	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise
FRAS DE SOINS DE SANTE	200 % de la base de remboursement SS	250 % de la base de remboursement SS	300 % de la base de remboursement SS	Néant
PORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	Frais réels			Néant
CAPITAL SANTE	2 000 € par accident	2 500 € par accident	3 500 € par accident	Néant

L'assuré bénéficie d'un « CAPITAL SANTE » disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstruit en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justification, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :
- Dépassements d'honoraires médicaux (y compris sur la pharmacie) ou chirurgicaux ; Prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale ; Bris de lunettes et perte de lentilles durant les activités sportives (s'il s'agit d'un accident de sport, sur production d'un certificat médical précisant que l'assuré doit nécessairement porter ses lunettes ou ses lentilles pendant les activités sportives) ; Frais de prothèse dentaire ; En cas d'hospitalisation, la réparation pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel) : téléphone, télévision, etc... ne sont pas pris en compte et/ou le coût d'un placement accompagnant si le blessé a moins de 12 ans ; Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits médicalement, dans la limite de 0,25 € par km ; Frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, dans la limite de 0,25 € par km ; Frais de séjour médicalement prescrits en centre de rééducation traumatologique sportive, de thélassothérapie, de convalescence ou maison de repos ; Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire ; Frais d'ostéopathie (ils doivent être prescrits et pratiqués par un médecin praticien).

GARANTIES	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise	
DECES	MOINS DE 16 ANS 16 ANS ET PLUS	8 000 € 31 000 €	8 000 € 45 000 €	8 000 € 60 000 €	Néant Néant
INVALIDITE Capital réductible en fonction du taux		61 000 €	90 000 €	130 000 €	Néant
FRAS DE PREMIER TRANSPORT		Frais réels			Néant
INTERRUPTION DE STAGE ENF		50% d'une inscription à un nouveau stage ENF			Néant

Exclusions : - Accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès. - Suicides volontaires et consentis ou tentatives de suicide. - Accidents occasionnés par guerre civile ou étrangère, insurrection, émeute, complot, mouvement populaire auxquels l'adhérent a pris une part active. - Accidents résultant de la participation de l'adhérent à des rituels, sauf en cas de légitime défense. - Suites d'accidents, d'infirmité ou de maladie dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré. - Accidents résultant de l'usage d'alcool, de drogues ou de stupéfiants par l'assuré. - Accidents résultant des effets directs ou indirects d'explosion, d'irradiation, de déchaînement de chaleur provenant de la transmission de rayons d'atome ou de la radioactivité.

3 / ASSISTANCE RAPATRIEMENT : (accord collectif n° 2161 - garantie assurée par la Mutuelle des Sports auprès de Mutuelle Assistance - Entreprise régie par le Code des assurances)

Principales prestations : - Rapatriement ou transport sanitaire. - Visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours à l'étranger. - Prise en charge des frais médicaux, en complément des versements effectués par les organismes de protection sociale, à concurrence de 5 335,72 € (150 000 € pour les dirigeants et les athlètes de haut niveau), déduction faite d'une franchise de 15,24 Euros par dossier. - Rapatriement, transport du corps en cas de décès et prise en charge des frais de cercueil à hauteur de 457,35 €. L'assistance n'intervient qu'après appel au 01 45 16 65 70.

4/ RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS DE SINISTRE

MUTUELLE DES SPORTIFS - Département Prestations - 24 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16 / Tél. 01.53.04.86.20 - Fax. 01.53.04.86.87 - Mail : prestations@grpmh.com

ASSISTANCE RAPATRIEMENT : composer le 01 45 16 65 70. Attention : aucune prestation d'assistance ne pourra être prise en charge sans l'accord préalable de MUTUALIDE

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES SPORTMUT FF NATATION

Souscriteur de la protection des licenciés et conscient du devoir d'information que la loi lui fait peser sur elle, la FFN a souscrit auprès de la Mutuelle des Sports un contrat de prévoyance « SPORTMUT FF NATATION » qui permet de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et téléchargeable sur le site internet de la FFN et le renvoyer à la MUTUELLE DES SPORTIFS (214 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie. (limite d'âge = 70 ans)

Exemples d'options pouvant être souscrites	Décès	Invalidité	Indemnités Journalières	Cotisation annuelle	Observations
-	-	30 500 €	-	6,30 € TTC	Option réservée aux mineurs de moins de 12 ans
30 500 €	-	61 000 €	16 € / Jour (*)	38,00 € TTC	(*) franchise 30 jours ; 4 jours si hospitalisation
76 250 €	-	152 500 €	38 € / Jour (*)	89,80 € TTC	

ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3) DU CODE DU SPORT

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

*Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par **OUI** ou par **NON**, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.*

 Tu es une fille un garçon

Ton âge : ans

	DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE	
	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3) DU CODE DU SPORT

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE	OUI	NON
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu l'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AUJOURD'HUI	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

QUESTIONS À FAIRE REMPLIR PAR TES PARENTS	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QS SPORT MINEURS

(à remplir par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur)

Je soussigné(e) : exerçant l'autorité parentale sur [Nom - Prénom]

N° de licence :

Nom du Club :

Demeurant :

..... [Adresse complète]

Atteste sur l'honneur :

- Que toutes les questions du QS Sport Mineurs, dont le contenu est précisé à l'Annexe II-23 (A.231-3) du code du sport donnent lieu à une réponse négative

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [Ville] le [date]

Signature de la personne
exerçant l'autorité parentale



Documents à fournir :

- Le questionnaire médical avec chaque rubrique négative sinon un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation avec la mention compétition.
 - A partir de 12 ans, le pass sanitaire (vaccination ou test pcr à chaque entraînement)
 - Formulaire licence.
 - 2 enveloppes timbrées à votre adresse.
 - 1 photo d'identité à prévoir pour la carte d'accès aux installations
- L'inscription ne sera validée qu'à réception du dossier complet.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- ✚ Toutes les activités redémarrent à partir du Lundi 20 Septembre.
- ✚ Pendant les vacances, pas d'activités à l'odyssée 44.
- ✚ Afin d'augmenter nos recettes, comme l'an dernier :

○ Les personnes souhaitant effectuer un **don** à l'association au titre de l'année 2021, peuvent nous transmettre leur chèque avant le **15 décembre 2021**.

Dans le courant du premier trimestre, une attestation de don vous sera remise afin de pouvoir déduire 60% du montant sur votre déclaration de revenus.

- La garbure aura lieu **le samedi 20 novembre 2021**
- Nous organisons un loto en début d'année 2022, dès que nous aurons la date, nous vous la communiquerons. **Toutes les pistes sont les bienvenus pour les lots 😊**
- Le vide grenier aura lieu le **08 Mai 2022**

Toutes ces activités extra piscine ont pour but de financer des sorties (stage de natation aux vacances de pâques ouvert à tous, sortie de fin de saison...)